

Fiche de poste N° 118-2019

Chargé.e d'étude valorisation des friches des Hauts de l'Ouest

Conditions d'accès au poste

Poste de catégorie A.

Contrat à durée déterminée de 8 mois du 01/02/2020 au 30/09/2020

Contexte général

Le Parc national de La Réunion, créé par le Décret 2007-296 du 5 mars 2007, est géré par un établissement public à caractère administratif, placé sous tutelle du ministre chargé de la protection de la nature et rattaché à l'Agence Française de la Biodiversité (AFB). La Charte du Parc national, validée en 2014, fixe les grands objectifs que l'établissement et les acteurs du territoire se sont donnés. En 2015 l'UNESCO a validé le classement du Bien « Pitons, cirques et remparts de La Réunion » à la liste du Patrimoine Mondial.

Par la présence d'habitats naturels originels encore nombreux, La Réunion est un lieu de conservation exceptionnel pour la biodiversité à l'échelle régionale et internationale. Le patrimoine naturel réunionnais se caractérise par un volcanisme actif, un endémisme très important et une grande palette d'habitats. Le cœur du parc est composé de zones d'intérêt écologique, faunistique et floristique, mais aussi de paysages culturels remarquables, comme le cirque de Mafate. La création du parc national répond à la volonté de préserver cet environnement exceptionnel, en prenant en compte les particularités locales.

Sur les 24 communes de l'île, 23 d'entre elles ont une partie de leur territoire en cœur de parc, zone réglementée qui couvre 105.000 ha. Au-delà, les paysages naturels et ruraux des Hauts, présentant un lien de solidarité écologique et social avec ce cœur, constituent l'aire d'adhésion du parc national, qui concerne 19 communes.

La problématique du parc s'inscrit dans la reconnaissance d'une combinaison étroite entre la nature et la culture. La mission de l'établissement public consiste à développer la connaissance du patrimoine naturel et culturel, à assurer une gestion conservatoire des milieux et des espèces, grâce au dialogue mené avec les différents acteurs concernés et à la surveillance, à accueillir les publics et plus largement à mener des actions de sensibilisation à l'environnement. L'établissement a également un rôle d'appui et de conseil auprès des collectivités territoriales et acteurs locaux, pour promouvoir la prise en compte des patrimoines dans le cadre des politiques d'aménagement et de développement durable.

Contexte particulier

La plus grande menace pour la biodiversité est constituée par les espèces exotiques envahissantes (animales et végétales), contre lesquelles d'importantes et coûteuses actions de lutte sont menées, essentiellement dans le cœur du parc.

Par ailleurs, le recul du front agricole depuis un demi-siècle et la pression anthropique sur les milieux forestiers ont généré, à la lisière des milieux naturels indigènes, une ceinture de friches et de forêt dégradées. Ces espaces représentent un réservoir pour les espèces envahissantes qui se propagent vers les terres agricoles et les forêts indigènes. Pourtant, le besoin de foncier pour les activités agricoles et rurales est important pour répondre au développement économique de l'île et des Hauts en particulier.

Ce besoin en foncier agricole a donné lieu à la mise en place de la procédure « terres incultes », mise en œuvre par la SAFER pour le compte du Département, en lien étroit avec l'État, afin de pousser les propriétaires à mettre en valeur leurs terres agricoles. Mais les efforts de cette procédure sont concentrés dans les principaux terroirs agricoles, alors que dans les Hauts de nombreuses parcelles dégradées, mais classées « Naturel » dans les documents d'urbanisme, échappent à la procédure.

Ces friches des Hauts sont des espaces contraints (pente, accessibilité, accès à l'eau ...) mais sont susceptibles d'accueillir des activités agricoles diverses : productions végétales ou élevage, systèmes agroforestiers, plantes médicinales, production de biomasse... voire d'autres activités : restauration écologique, activités de loisir... Ces espaces sont notamment identifiés pour le développement de la filière PAPAM (Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales), où les espèces indigènes pourraient permettre à la fois la gestion écologique et la valorisation économique.

En 2019, un travail de cartographie a permis de spatialiser et caractériser ces friches et forêts dégradées en zones naturelles (N au PLU), pour compléter l'observatoire des friches et identifier des secteurs pilotes de reconquête, dont deux sont localisés dans l'Ouest : les Makes (Saint-Louis) et le secteur Sans-Soucis – Petite-France (Saint-Paul).

Un projet a été soumis en octobre 2019 au **Plan d'Accompagnement de Projet (PAP) de la Liaison Electrique de l'Ouest** intitulé « **Gestion et valorisation des friches en lisière d'espaces naturels sur deux secteurs pilotes : les Makes et Sans-Soucis** », avec les objectifs suivants :

- Affiner le diagnostic foncier (cadastre, accessibilité, structure foncière ...).
- Affiner l'analyse de l'état écologique des friches et des lisières du milieu naturel.
- Identifier les porteurs de projet actuels et potentiels.
- Appuyer l'émergence de systèmes de productions agricoles adaptés : PAM indigènes, systèmes agroforestiers diversifiés.
- Appuyer la mise en œuvre de chantier de restauration écologique.

Mission et résultats attendus

Sous l'autorité du responsable du Service Appui à l'Aménagement et au Développement Durable (SAADD) et du chargé de mission agro-environnement, et en lien avec les agents de terrain du Parc national et les partenaires, la mission proposée vise à mettre en œuvre le projet, sur une période de 8 mois et pour les deux secteurs pilotes identifiés.

Actions à mener :

- Préciser et confirmer, sur la base de relevés de terrain la caractérisation de l'état écologique des friches, en proposant une méthode d'analyse terrain simple et transposable.
- Identifier les propriétaires fonciers et engager une démarche de médiation foncière (en lien avec les acteurs concernés : SAFER, Communes, GAL ...)
- Identifier les porteurs de projets agricoles et les accompagner par la diffusion de données techniques, réglementaires et la mise en réseau.
- Identifier les freins techniques, économiques et réglementaires.

Les résultats attendus sont les suivants :

- Rapport diagnostic pour chaque secteur pilote : analyse croisée des enjeux fonciers, écologiques, techniques et économiques.
- Mobilisation des partenaires sur ces deux secteurs (SAFER, Département, ARMEFLHOR, Chambre d'Agriculture, Communes ...).
- Proposition de plan d'action partenarial pour la gestion de chaque secteur pilote.
- Formalisation d'une méthodologie transposable à d'autres secteurs et préconisations pour élaborer un dispositif d'appui adapté pour optimiser la gestion des lisières de milieux naturels.

Compétences requises

Une formation de niveau Bac+5 : Ingénieur ou Master en agronomie ou écologie.

Savoirs

- Connaissances des milieux naturels (flore et faune), des enjeux de biodiversité et des enjeux agro-environnementaux de La Réunion ;
- Connaissance du territoire des Hauts et des enjeux de développement rural de La Réunion (contexte socio-économique et principaux acteurs) ;

- Connaissance technique en agronomie tropicale : productions végétales et animales, agro-écologie, agro-foresterie ;
- Connaissance des problématiques d'aménagement du territoire et de gestion du foncier agricole et naturel.

Savoir-faire

- Analyse technico-économique des systèmes de production agricole ;
- Maîtrise des outils cartographiques SIG ;
- Mise en œuvre de protocoles de suivi ou d'inventaires écologiques ;
- Capacité d'animation et de conduite de projet ;
- Travail en équipe ;
- Rédaction de rapports, notes et de compte-rendu ;
- Conduite de réunion et animation de groupe de travail.

Savoir-être

- Autonomie et rigueur ;
- Diplomatie, sens de l'écoute et du relationnel.

Nécessité pour le poste

- Permis de conduire indispensable ;
- Bonnes aptitudes physiques pour le travail de terrain ;
- Compréhension et pratique du créole réunionnais.

Localisation

La résidence administrative est au secteur Ouest du Parc national à **Trois-Bassins**.

Conditions de rémunération

Contrat à durée déterminée de 8 mois, à compter du 1er Février 2020.

Prise en compte de l'expérience professionnelle selon les conditions de reprise d'ancienneté prévues par la réglementation sur présentation de justificatifs d'emploi sur des postes équivalents et classement par référence sur la grille de rémunération des personnels de catégorie A, applicable pour les agents non titulaires de certains établissements publics de l'environnement (décret 2016-1697).

Modalités de dépôt de candidature

Votre candidature (lettre de motivation et curriculum vitae détaillé) est à transmettre à **Monsieur le Directeur du Parc national de La Réunion** par courriel, avec demande d'accusé de réception, **exclusivement** à l'adresse suivante :

contact-rh@reunion-parcnational.fr

Date limite de candidature

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **20 décembre 2019**.

La date de disponibilité du candidat doit être précisée.

Les entretiens des candidats présélectionnés seront organisés le **31 décembre 2019** soit par visioconférence soit au siège du Parc national à la Plaine-des-palmistes.

Personnes à contacter pour informations

Chargé de mission Agro-Environnement : Monsieur Arthur HERBRETEAU :

arthur.herbreteau@reunion-parcnational.fr / 02.62.90.29.60